



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants sociaux

Question écrite n° 91415

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation préoccupante des assistants sociaux de l'Éducation nationale. L'école doit participer pleinement à une politique sociale ambitieuse en favorisant le soutien à la parentalité, à la lutte contre le décrochage scolaire et à la protection de l'enfance. Or l'ambition politique affichée de faire intervenir le service social auprès des milliers d'élèves supplémentaires du réseau primaire des REP+ n'a fait, à ce jour, l'objet d'aucune confirmation officielle. Les équipes pluri-professionnelles doivent donc pouvoir bénéficier de l'apport d'un service social accru permettant aux élèves en difficulté de lutter contre le décrochage scolaire. La précarisation des étudiants doit aussi faire l'objet d'une réflexion approfondie. Les personnels des établissements doivent de même pouvoir bénéficier d'un soutien adapté leur permettant de mener au mieux leurs missions. Or les services sociaux des personnels et des étudiants restent les grands oubliés de la politique sociale ministérielle. Il lui demande donc quels sont les choix qui ont été arrêtés en matière de politique sociale et quels moyens elle envisage d'y consacrer pour les deux prochaines rentrées du quinquennat.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91415

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9498

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)